

**Livraisons de Mars
2019**

<i>valeurs en €/1000 L</i>	<u>Moyenne sur 12 mois</u> (Avril 2018 à *mars 2019) <i>Prix de référence 38/32 final* pondéré des volumes Ouest sur les 3 dernières années</i>	<i>Prix Mensuel Mars 2019 Référence 38/32 final Flexibilité comprise *</i>	Moyenne Annuelle 2019 (Janvier 2019 - Mars 2019) <i>Prix de référence 38/32 final* pondéré des volumes Ouest sur les 3 dernières années</i>
Bel (saisonnalité comprise)	350,2	345,0	345,0
Laiterie Saint Denis de l'hotel	334,3	322,8	327,0
Laiterie St Père	332,2	337,0	337,1
Vaubernier	328,4	332,0	328,5
Groupe Savencia (CLE, Perreault, Tessier)	326,9	338,27	338,3
ROLLAND	325,6	332,0	332,3
Lactalis	325,1	331,8	331,8
Triballat	324,4	336,2	336,1
SILL, Laiterie de St Malo	324,3	332,00	332,0
SODIAAL (les moyennes intègrent la valorisation prix B pour 10% du volume)	323,2	Prix A : 334,2 Prix B : 310,2	330,3
Terra Lacta**	322,3	320,0	321,7
CLAL St Yvi	321,3	330,00	330,0
TRISKALIA***	321,3	Prix A : 330 Prix B : 297,18	323,5
EVEN***	321,3	Prix A : 330 Prix B : 297,18	323,5
TERRENA ***	321,3	Prix A : 330 Prix B : 297,18	323,5
SILAV ***	321,2	Prix A : 330 Prix B : 297,18	323,5
LNA ***	321,2	Prix A : 330 Prix B : 297,18	323,5
AGRIAL EURIAL	319,0	325,0	326,7
<i>* Prix à 38 g/l de MG et 32 g/l de MP, qualité de référence pour la grille CILOUEST, flexibilité additionnelle comprise et selon les entreprises, "ajustements" dont les modalités de retour sont clairement définies, compris.</i>			
<i>** Grille CRIEL Charente Poitou</i>			
<i>*** les moyennes intègrent la valorisation prix B pour 5% du volume sur mars et ne tiennent pas compte des compléments de prix n+1.</i>			
<i>Pour laiteries Bel et Savencia les prix sont ceux pratiqués pour les producteurs adhérents d'Organisation de Producteurs ayant contractualisé avec l'entreprise</i>			
<i>Source : observatoire prix du lait des FDSEA/FNSEA de l'Ouest</i>			

Observatoire des prix du lait FRSEA Ouest : La loi doit être respectée !!

La collecte cumulée des grands bassins laitiers exportateurs* est en retrait en ce début d'année. Cela s'explique d'une part par la baisse de collecte dans l'UE, en Argentine et en Australie (-11,7% sur 2 mois 2019) et d'autre part par le ralentissement de la croissance de collecte aux USA (-0,4% en mars 2019, collecte mensuelle en baisse pour la première fois depuis 5 ans) et la stabilisation en Nouvelle-Zélande.

En France, la collecte est toujours en net recul début 2019 avec une baisse de -2,6%/2018 sur les deux premiers mois de 2019.

Au niveau des marchés, les cours du beurre industriel ont chuté de près de 15% au dernier trimestre 2018. La cotation stagne autour de 4 400 €/t en début d'année, rendant les prix européens compétitifs vis-à-vis de l'Océanie. Les cours de la poudre de lait écrémé se sont nettement redressés avant de se stabiliser aux alentours de 1 950€/t.

A ce jour, les producteurs de lait n'ont pas vu grand-chose de concret des EGA ! Les annonces de prix du lait payé aux producteurs pour le mois d'avril ne sont pas à la hauteur des attentes. Les EGA et la conjoncture sont deux choses distinctes. Attention à l'arbre qui est en train de cacher la forêt !

En effet, la mise en conformité des contrats laitiers en intégrant des indicateurs de coût de production telle que la loi le prévoit, patine. Les producteurs de lait ont proposé aux industriels des avenants à leurs contrats notamment par l'intermédiaire de leur OP. Pour certaines entreprises, l'accord-cadre, obligation légale instaurée sous le précédent gouvernement n'est même pas encore effectif !

La coopération ne fait pas exception à ce devoir de mise en conformité alors que la loi prévoit des « effets similaires » pour les coopératives concernant l'intégration des coûts de production dans le calcul du prix du lait.

Tous les éleveurs doivent bénéficier d'une contractualisation renouvelée, équilibrée et transparente au service d'une juste rémunération.

* : États-Unis / Argentine / Nouvelle-Zélande / Australie / UE à 28